

Jacques-Henri BERNARDIN DE SAINT PIERRE (1737-1814)

Voici comme on les traite. Au point du jour, trois coups de fouet sont le signal qui les appelle à l'ouvrage. Chacun se rend avec sa pioche dans les plantations, où ils travaillent, presque nus, à l'ardeur du soleil. On leur donne pour nourriture du maïs broyé, cuit à l'eau, ou des pains de manioc ; pour habit, un morceau de toile.

A la moindre négligence, on les attache par les pieds et par les mains sur une échelle; le commandeur, armé d'un fouet de poste, leur donne sur le derrière nu cinquante, cent et jusqu'à deux cents coups. Chaque coup enlève une portion de la peau. Ensuite on détache le misérable tout sanglant; on lui met au cou un collier de fer à trois pointes, et on le ramène au travail. (...)

Il y a une loi faite en leur faveur appelée le Code Noir. Cette loi favorable ordonne qu'à chaque punition ils ne recevront pas plus de trente coups ; qu'ils ne travailleront pas le dimanche, qu'on leur donnera de la viande toutes les semaines, des chemises tous les ans; mais on ne suit point la loi. [...]

De temps en temps, on les baptise. On leur dit qu'ils sont devenus frères des blancs et qu'ils iront en paradis. Mais ils ne sauraient croire que les Européens puissent jamais les mener au ciel ; ils disent qu'ils sont sur la terre la cause de tous leurs maux [...]

Ma plume se lasse d'écrire ces horreurs, mes yeux sont fatigués de les voir et mes oreilles de les entendre. Au Port-Louis

de l'Ile de France, 25 avril 1769

PS: Je ne sais pas si la café et le sucre sont nécessaires au bonheur de l'Europe, mais je sais bien que ces deux végétaux ont fait le malheur des deux parties du monde.

Voyage à l'Ile de France, 1773